

Conditions Générales de Vente

ASPLEF, Association pour la Promotion des Langues Etrangères en France, domiciliée au 52 boulevard de Magenta 75010 PARIS, enregistrée sous le numéro RNA : W751016203 auprès du préfet de région d'Ile de France, représentée par Monsieur Bourguillaud Matthieu, Directeur.

SIRET : 784 226 615 000 36.

Numéro de déclaration d'activité en tant qu'Organisme de Formation auprès du préfet de région d'Ile de France : 11-75-01285-75.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'ASPLEF, ci-après dénommé "l'ASPLEF", et toute personne physique ou morale, ci-après dénommée "le Client" ou "le Candidat", souhaitant :

- S'inscrire à une formation en langues étrangères ;
- S'inscrire à un examen de langue.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

PARTIE I - FORMATIONS EN LANGUES ÉTRANGÈRES

ARTICLE 2 - INSCRIPTION ET ADMISSIBILITÉ

2.1 Procédure d'inscription

- L'inscription devient définitive après réception du dossier complet et du règlement
- Un test de niveau est requis avant l'inscription
- L'ASPLEF se réserve le droit de refuser une inscription si les prérequis ne sont pas satisfaits

2.2 Dossier d'inscription

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Copie d'une pièce d'identité de l'Apprenant en cours de validité
- Convention de formation ou contrat de formation professionnelle

ARTICLE 3 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Tarifs

- Les tarifs sont indiqués en euros TTC (TVA non applicable selon article 261-4-4° du CGI)
- Les tarifs peuvent être révisés à tout moment mais les formations confirmées restent au tarif initial

3.2 Modalités de paiement

- Paiement comptant par virement, chèque ou carte bancaire
- Paiement échelonné possible sur demande et validation
- En cas de financement par un organisme tiers, le Client reste responsable du paiement en cas de refus de prise en charge

3.3 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de 3 fois le taux d'intérêt légal seront appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

ARTICLE 4 - PROGRAMME ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

4.1 Programme

- Le programme détaillé est communiqué au Client avant toute inscription
- L'ASPLEF se réserve le droit d'adapter le contenu pédagogique pour améliorer la qualité de la formation

4.2 Modalités de formation

- Formations en présentiel, distanciel ou mixtes selon l'offre choisie
- Nombre d'heures et planning communiqués au préalable
- Pour les sessions collectives : Groupes constitués de 3 à 9 participants maximum

4.3 Assiduité

- Une feuille d'émargement est signée à chaque session
- Les absences doivent être justifiées au moins 48 heures avant le cours effectué (seul, un justificatif médical peut permettre de reporter une absence)

ARTICLE 5 - ANNULATION PAR LE CLIENT

5.1 Délai de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client particulier dispose d'un délai de 10 jours ouvrables (14 jours en cas d'inscription à distance) à compter de la signature du contrat pour se rétracter. Ce délai est de 7 jours ouvrés pour les inscriptions via le CPF (Compte Personnel de Formation).

5.2 Modification d'inscription

Passé le délai de rétractation, et si la formation n'a pas débuté, une modification d'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant la date du début de la formation, moyennant des frais de 50€.

ARTICLE 6 - ANNULATION ET REPORT PAR L'ASPLEF

L'ASPLEF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de :

- Pour les sessions collectives : Nombre insuffisant de participants (minimum 3 personnes)
- Cas de force majeure ou événement imprévisible
- Indisponibilité du formateur pour raison médicale

En cas d'annulation de la session par l'ASPLEF, le Client sera intégralement remboursé ou pourra reporter son inscription sur une autre session sans frais supplémentaires.

ARTICLE 7 - ÉVALUATION ET CERTIFICATION

- Une évaluation des acquis est effectuée en fin de formation
- Une attestation de fin de formation est délivrée mentionnant l'atteinte des objectifs de la formation
- Une certification professionnelle peut être proposée en option selon les formations

PARTIE II - EXAMENS DE CERTIFICATION EN LANGUES

ARTICLE 8 - INSCRIPTION AUX EXAMENS

8.1 Conditions d'inscription et documents requis

- L'inscription doit être effectuée dans les délais indiqués pour chaque session (dans la limite des places disponibles)
- Le Candidat doit fournir une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité
- L'inscription n'est définitive qu'après règlement intégral des frais d'examen

8.3 Dates et lieux

- Les sessions d'examen sont programmées et communiquées sur le site internet de l'ASPLEF
- Le lieu exact et l'horaire de convocation sont envoyés au Candidat au moins 2 jours avant la date de l'examen

ARTICLE 9 - TARIFS DES EXAMENS

9.1 Frais d'inscription

- Les tarifs sont affichés TTC pour chaque type d'examen
- Le tarif inclut la passation de l'examen, la correction et l'envoi du certificat
- Aucun remboursement n'est possible après la validation de l'inscription

9.2 Paiement

Le paiement s'effectue par carte bancaire, virement, chèque, ou espèces au moment de l'inscription.

ARTICLE 10 - DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

10.1 Présence obligatoire

- Le Candidat doit se présenter 15 minutes avant le début de l'examen
- Une pièce d'identité officielle du Candidat avec photo doit être présentée
- Aucun retard n'est toléré après le début des épreuves

10.2 Règlement d'intérieur et fraude

- Le Candidat s'engage à respecter le règlement intérieur de l'ASPLEF
- Toute tentative de fraude entraîne l'exclusion immédiate sans remboursement (une interdiction de passage de l'examen de plusieurs années peut être formulée par l'organisme certificateur)
- L'utilisation d'appareils électroniques est strictement interdite

10.3 Matériel autorisé

La liste du matériel autorisé est communiquée dans la convocation. Tout matériel non conforme sera refusé.

ARTICLE 11 - ANNULATION ET REPORT PAR LE CANDIDAT

11.1 Modification d'inscription

Une modification de session est possible jusqu'à 7 jours avant la date d'examen, moyennant des frais de 50€.

11.2 Annulation

Aucune annulation n'est possible.

Un report de l'examen est possible en cas de force majeur (une seule fois).

Le justificatif, en cas de maladie du Candidat ou de décès d'un proche, doit être déposé avec accusé de réception dans les 48 heures suivant son absence. Par la suite, le candidat pourra se réinscrire à une session gratuitement, dans les six mois suivant son absence à l'examen initial. Un seul report est possible.

11.3 Absence le jour de l'examen

Toute absence non justifiée entraîne la perte totale des frais d'inscription sans possibilité de report ou de remboursement.

ARTICLE 12 - ANNULATION PAR L'ASPLEF

En cas d'annulation de la session par l'ASPLEF (force majeure), le Candidat sera remboursé des frais d'inscription ou pourra s'inscrire à une autre session.

ARTICLE 13 - RÉSULTATS ET CERTIFICATION

13.1 Délai de publication

Les résultats sont communiqués selon le calendrier propre à chaque certification, généralement entre 1 jour et 6 semaines après la passation.

13.2 Délivrance du certificat

Le certificat officiel est envoyé par email selon les modalités de l'organisme certificateur.

13.3 Contestation

Les modalités de contestation des résultats sont définies par l'organisme certificateur. Aucune réclamation ne peut être adressée directement à l'ASPLEF.

PARTIE III - DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS EN LANGUES ETRANGERES ET AUX EXAMENS DE CERTIFICATION EN LANGUES

ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD (règlement général sur la protection des données) et à la loi Informatique et Libertés, le Client/Candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données (contact : info@asplef.com).

Les données sont conservées pendant la durée requise (3 ans pour les actions de formation, durée variable pour les certifications).

ARTICLE 15 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les supports pédagogiques, contenus de formation et documents fournis restent la propriété exclusive de l'ASPLEF. Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale est strictement interdite sans autorisation écrite.

ARTICLE 16 - RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

16.1 Responsabilité de l'ASPLEF

L'ASPLEF est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle.

16.2 Responsabilité du Client/Candidat

Le Client/Candidat est responsable de ses effets personnels.

ARTICLE 17 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit à : info@asplef.com / ASPLEF 52 boulevard de Magenta 75010 PARIS

L'ASPLEF s'engage à répondre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS DIVERSES

18.1 Modification des CGV

L'ASPLEF se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date d'inscription.

18.2 Nullité partielle

Si une clause est déclarée nulle, les autres dispositions restent applicables.

Date d'entrée en vigueur : 24 novembre 2025

PARIS